

## Prise en charge podologique & cancer

Certains traitements contre le cancer peuvent provoquer des **effets secondaires** comme le **syndrome main-pied** ou une **atteinte des ongles**. Dans ce cadre, vous pouvez consulter un **pédicure-podologue** en **prévention** et/ou pour des **soins adaptés**, afin d'atténuer les symptômes podologiques et d'améliorer votre confort au quotidien.



### NOUVEAU

#### Le saviez-vous ?

Sur prescription de votre oncologue, vous pouvez bénéficier de deux séances chez un pédicure-podologue, prises en charge à 100 % par l'Assurance Maladie, avant et/ou après le début d'un traitement susceptible de provoquer un syndrome main-pied.



#### En quoi consistent les soins ?

##### Avant votre traitement

Bénéficiez d'une **consultation de prévention** chez un **pédicure-podologue**. Il prendra soin d'éventuelles zones sensibles (pressions, frottements), et vous conseillera sur le choix de vos chaussures, le soin de vos ongles, et pourra vous prescrire des crèmes spécifiques.

##### Pendant votre traitement

Bénéficiez d'une **séance de soins** (ou de deux séances si vous n'avez pas eu de consultation de prévention) pour préserver votre **confort** et limiter les **effets secondaires**.

#### Qu'est-ce que le syndrome main-pied ?

Le syndrome main-pied, aussi appelé érythème acral ou érythrodysesthésie palmo-plantaire, est une **réaction inflammatoire due à certains traitements contre le cancer qui fragilisent les micro-vaisseaux des mains et des pieds**.

Les symptômes varient d'une personne à l'autre, mais peuvent inclure :

- Rougeurs, gonflements, sécheresse
- Callosités, petites cloques (bulles)
- Picotements, sensation de brûlure et douleurs



**POUR OBTENIR UNE PRESCRIPTION, PARLEZ-EN À VOTRE ONCOLOGUE !**